

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**UN DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE DES LANGUES ET DE PRATIQUE DES LANGUES ÉTRANGÈRES
À DESTINATION DES FRANCILIENS: LA PLATEFORME MULTILINGUE**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport porte sur la mise à disposition d'une plateforme d'apprentissage et de pratique des langues étrangères. La Région souhaite offrir gratuitement à la population francilienne un dispositif en ligne innovant et attractif, de nature à promouvoir l'apprentissage et la pratique des langues étrangères.

Il propose d'affecter une autorisation d'engagement d'un montant total de 6 millions d'euros sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « services communs », programme HP 10002 « mesures transversales », code action 11000209 « plateforme multilingue » du budget 2018.

1. Achat d'une plateforme multilingue

1.1 Un enjeu d'employabilité, un enjeu d'attractivité et de rayonnement

Le faible niveau en anglais et dans les autres langues étrangères des Franciliens pénalise l'attractivité de la Région ainsi que la mobilité et l'employabilité de ses 12 millions d'habitants. Face à ce constat, la Région Ile-de-France lance un plan d'action autour du concept de "région multilingue" afin de faire évoluer les compétences linguistiques de la population et d'améliorer la qualité d'accueil des touristes, des nouveaux arrivants étrangers.

Cette volonté Régionale répond à trois enjeux majeurs :

- Un enjeu d'employabilité :

La maîtrise de langues étrangères est un impératif pour tous les Franciliens : elle est devenue le meilleur passeport pour l'emploi alors que le chômage reste élevé en Ile-de-France (8,9% au quatrième trimestre 2017). Un des premiers objectifs de la région multilingue est la maîtrise de l'anglais car il constitue une compétence de base pour réussir son projet professionnel. Il est notamment exigé par tous les recruteurs, quels que soient le niveau et la catégorie professionnelle. En effet, 70% d'entre eux disent aujourd'hui privilégier les candidats dotés d'un socle linguistique solide. Cet impératif, s'applique à de plus en plus de métiers (informatique, industrie) alors que les équipes de travail s'internationalisent, y compris sur des populations peu qualifiées. L'apprentissage des langues doit, ainsi être au coeur de la formation des jeunes et faire partie intégrante de la formation continue. Dans ce contexte, la Région a pour ambition d'offrir à tous les Franciliens la possibilité de se former gratuitement à l'anglais, à l'allemand, à l'espagnol et au Français langue étrangère (FLE). Cette ambition reflète ainsi la volonté de donner à tous les Franciliens les moyens de réussir.

- Un enjeu d'attractivité :

Les étrangers qui envisagent de s'établir en Ile-de-France recherchent avant tout un environnement international, principalement anglophone mais pas seulement. L'Allemagne par exemple est le premier partenaire de l'Ile-de-France en Europe, aussi l'apprentissage de l'allemand est-il également stratégique. C'est pourquoi, il est souhaitable que la Région soit reconnue pour sa maîtrise et sa pratique des langues étrangères ; il s'agit d'un enjeu d'attractivité pour la première région économique européenne. En outre, le Brexit a créé une véritable opportunité pour l'Ile-de-France de se positionner comme alternative crédible à Londres pour la localisation de certaines activités. La Région Ile-de-France veut par ailleurs améliorer la qualité de l'accueil des touristes étrangers en engageant tant les citoyens que les professionnels dans le perfectionnement de leurs interactions linguistiques. La Région Ile-de-France doit également se

tenir prête à accueillir des sportifs et des touristes étrangers dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024.

- Un enjeu de rayonnement dans le monde et en Europe :

L'ouverture linguistique de la Région Ile-de-France permet de conserver son rôle d'acteur de poids sur le plan intellectuel et culturel, et en cela participe au rayonnement de la France au niveau mondial. La Région cherche à attirer au-delà de la population francophone, des entrepreneurs, salariés, étudiants et professeurs étrangers, etc. La promotion de l'apprentissage des langues, étrangères vise à faire connaître la France et la richesse de son patrimoine artistique, historique et culturel mais également à susciter davantage de coopérations culturelles, scientifiques, universitaires, économiques notamment sur le plan européen. Si l'Ile de France veut devenir le fer de lance de la coopération européenne, elle doit s'investir pour faciliter les échanges européens et donc améliorer le niveau de langues des Franciliens.

1.2 Les objectifs de ce dispositif

Ce service sera proposé gratuitement à l'ensemble de la population francilienne sans condition d'accès.

Les objectifs du déploiement de ce nouveau dispositif sont les suivants :

- Donner à tous les Franciliens l'envie et la possibilité d'apprendre, de développer ou d'entretenir des compétences linguistiques en fonction de leurs aspirations, de leurs centres d'intérêt et de leur niveau de départ, et ce dans une pratique quotidienne, ludique et mise en scène, au-delà du contexte scolaire.
- Donner à tous les franciliens la possibilité de progresser en langues ou de débiter l'apprentissage d'une nouvelle langue.
- Susciter un sentiment d'appartenance à une communauté multilingue d'apprenants dans une région plébiscitée par les visiteurs, touristes et professionnels du monde entier.

1.3 L'inscription dans les compétences régionales

Cette plateforme s'inscrit dans le cadre des compétences de la région en matière de formation professionnelle continue, qui inclut l'insertion des jeunes en difficulté et les formations en alternance. Elle ne se substitue pas à l'offre de formation professionnelle proposée par les organismes privés et publics existants mais vise à apporter à l'ensemble des Franciliens une opportunité informelle pour initier ou approfondir leurs connaissances et pratiques linguistiques. En ce sens, elle est complémentaire de dispositifs intégrés d'apprentissage des langues ou de formations en tant que telles à l'apprentissage d'une langue. C'est également un outil de promotion du développement économique, social, culturel et touristique de la Région.

2. Proposition financière

Pour l'achat de cet outil, il est donc proposé d'affecter 6 millions d'euros sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « services communs », programme HP 10002 « mesures transversales », code action 11000209 « plateforme multilingue » du budget 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse', written in a cursive style.

VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 31 MAI 2018

UN DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE DES LANGUES ET DE PRATIQUE DES LANGUES ÉTRANGÈRES À DESTINATION DES FRANCILIENS: LA PLATEFORME MULTILINGUE

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU La délibération n°CR 72-07 du 27 juin 2007 relative au « schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007 – 2013 » ;

VU La délibération n° CR 80-13 du 29 septembre 2013 relative à la prorogation du « schéma régional de formation tout au long de la vie 2007-2013 » jusqu'à l'adoption d'un nouveau schéma ;

VU La délibération n°CR 92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente modifiée par la délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ' simplifier le fonctionnement du conseil régional ;

VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010;

VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU Le budget 2018 de la Région Ile-de-France ;

VU l'avis de la commission de l'emploi de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU l'avis de la commission du tourisme ;

VU l'avis de la commission du sport de la jeunesse de la citoyenneté et de la vie associative ;

VU le rapport n°CR 2018-020 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de mettre en place une plateforme régionale d'apprentissage et de pratique des langues étrangères. Cette plateforme est accessible gratuitement à l'ensemble de la population francilienne.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant total de 6 millions d'euros sur le chapitre 931

« Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « services communs », programme HP 10002 « mesures transversales », code action 11000209 « plateforme multilingue » du budget 2018.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE